Image not found or type unknown

Peut on faire une prolongation AT après une visite de pré-reprise

Par **Delphcaro**, le **06/06/2017** à **12:16**

Bonjour,
Mon médecin souhaite que je fasse une visite médicale de pré reprise (suite à un accident de trajet je dois limiter la conduite) afin de voir s'il y a des possibilités pour aménager mon poste ou me reclasser. Or je sais que mon patron refusera le télé-travail. Il pourra éventuellement proposer un poste différent mais qui nécessitera forcément que je conduise à minima pour aller jusqu'au bureau (70kms aller-retour en IDF... donc pas mal de temps de trajets quand même) et de surcroit je perdrai le véhicule de société que j'ai actuellement, ce qui engendrera des dépenses supplémentaires sur mon budget.
De ce fait, je voudrais savoir si cette visite de pré-reprise peut déboucher fnalement sur une nouvelle prolongation de mon arrêt ? Ou si elle ne peut déboucher que sur une reprise ou une inaptitude (que je ne souhaite pas) ?

Par avance je vous remercie de vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/06/2017** à **16:38**

Bonjour,
Rien n'empêche une prolongation d'arrêt de travail après la visite de pré-reprise si l'état de santé le justifie puisque de toute façon après une visite de reprise devrait être organisée au terme de celui-ci...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés